

AVIS AU PUBLIC

Commune de Rasteau

Enquête publique portant sur le projet de Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté n°28/21 en date du 26 Août, le maire de Rasteau a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Rasteau.

Monsieur le Président du Tribunal administratif de Nîmes, par décision N° E21000059/84 du 16 août 2021, a désigné Madame Justine DESFOUR en tant que commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera à la Mairie de Rasteau (2 Rue des Ecoles 84110 RASTEAU), pour une durée de 32 jours consécutifs : DU LUNDI 20 SEPTEMBRE 2021 AU JEUDI 21 OCTOBRE 2021 INCLUS.

Ce projet de modification N°1 du PLU de Rasteau a été prescrit par délibération N°34/21 du Conseil municipal en date du 20 avril 2021 et a pour objets de :

- Procéder aux adaptations législatives issues de l'article 41 loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique, en autorisant (sous conditions) les constructions et installations nécessaires à la transformation, au conditionnement et à la commercialisation des produits agricoles en zones Agricole.
- Intégrer le nouveau RDDECI (Règlement Départemental de Défense Extérieure contre l'Incendie)
- Réduire le périmètre de la zone UEv pour le faire correspondre aux besoins réels de la cave coopérative.
- Revoir le périmètre de la zone 1AU (et de l'OAP correspondante) du secteur sud du centre du village afin d'assurer l'urbanisation du secteur,
- Affiner la zone 1AU (et l'OAP correspondante) du secteur Saint Antoine pour permettre une urbanisation adaptée au site et au village.

Par décision n° CU-2021-2856 du 14/06/21, la Mission régionale d'autorité environnementale, après examen au cas par cas, a indiqué que la Modification n°1 du PLU n'est pas soumise à évaluation environnementale.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête publique sera consultable (support papier et numérique) en Mairie de RASTEAU aux jours et heures habituels d'ouverture au public à savoir :

- Du lundi au jeudi de 8 heures à 12 heures,
- Sauf les jours fériés et les jours de fermetures exceptionnelles.

Il sera également consultable sur le site internet de la Ville (<https://www.rasteau.fr>).

Dès la publication de l'arrêté municipal d'ouverture d'enquête publique, toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier auprès de la Mairie de Rasteau.

Ce dossier d'enquête publique sera accompagné en Mairie de Rasteau d'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, sur lequel le public pourra consigner ses observations. Ces dernières pourront également être adressées à l'attention du commissaire enquêteur par courrier à la Mairie de Rasteau (2 Rue des Ecoles 84110 RASTEAU) ou par courriel à l'adresse suivante : secretariatrasteau@orange.fr.

Le commissaire enquêteur recevra le public en Mairie de Rasteau, dans le bureau à côté du hall d'entrée en rez-de-chaussée accessible à tous.

- Le LUNDI 20 SEPTEMBRE 2021 de 9 heures à 12 heures,
- Le MERCREDI 6 OCTOBRE 2021 de 9 heures à 12 heures,
- Le JEUDI 21 OCTOBRE 2021 de 9 heures à 12 heures

A la clôture de l'enquête publique, le registre sera clos par le commissaire enquêteur qui disposera de trente jours pour remettre son rapport et ses conclusions motivées. Une copie de son rapport et de ses conclusions motivées sera adressée à Monsieur le Préfet de Vaucluse et au Président du Tribunal administratif de Nîmes. Ce rapport sera tenu à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, en Mairie de Rasteau et en Préfecture de Vaucluse, aux jours et heures habituels d'ouverture. Il sera également publié dans les mêmes conditions sur le site internet de la Ville (<https://www.rasteau.fr>).

A l'issue de l'enquête publique, le projet de modification N1 du PLU pourra être modifié lors de l'éventuelle approbation par le Conseil municipal de Rasteau. Une délibération sera prise. Monsieur le Maire est responsable du projet.